

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
QUATRIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2014-2015)  
LE 9 DÉCEMBRE 2014**

**01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente du comité exécutif.

Elle souligne la présence d'une représentante de l'Association des professeurs de Lignery (APL).

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2014 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Claudine Caron-Lavigueur (2)  
Suzanne Gaudette (5)  
Margot Pagé (9)  
Maude Simard (10)

**MM. les commissaires**

Éric Allard (4)  
Stéphane Bessette (1)\*

\* Absent à la séance, car mandaté pour assister, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, à la séance du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

Stéphane Desjardins (8)  
André Dugas (7)  
Cédric Fontaine (6)  
Alain Lemieux (11)  
Martin Viau (3)

Tous commissaires formant quorum.

**ET :**

**Les commissaires parents**

M<sup>me</sup> la commissaire

Isabelle Vermette, niveau primaire

**AINSI QUE :**

M<sup>mes</sup> Michelle Fournier, directrice générale  
Louise Beaupré, directrice générale adjointe

MM. André Guérard, directeur général adjoint  
François Jannelle, directeur général adjoint

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

M<sup>me</sup> Germain Brière, directrice du Service des ressources financières

MM. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

**C.E.-03490-12-14 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014

06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 18 novembre 2014

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

09.01 Liste des comptes – Validation

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

10.01 Entretien des systèmes alarme incendie, des systèmes de gicleurs et des systèmes d'extinction automatique des hottes de cuisine – Appel d'offres n° AP-02-S100-14

10.02 Location des conteneurs et service d'enlèvement et disposition des matières résiduelles – Appel d'offres n° AP-01-S100-14

10.03 Entente pour la collecte, transport et traitement des matières recyclables dans les écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries sur le territoire de la MRC de Roussillon

10.04 Reconduction des mandats des professionnels pour le Plan quinquennal du maintien des actifs immobiliers (PQMAI)

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

13.01 Demande de transport de contrats par l'entreprise Transport Réal Boyer vers Transport R.J.Z. Boyer inc.

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

Rien à signaler.

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRETARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

C.E.-03491-12-14

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-03492-12-14

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 18 NOVEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 18 novembre 2014.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 18 novembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**09.01 LISTE DES COMPTES – VALIDATION**

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, répond aux questions qui lui ont été acheminées relativement aux comptes payés pour la période commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et se terminant le 27 novembre 2014.

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

C.E.-03493-12-14

**10.01 ENTRETIEN DES SYSTÈMES ALARME INCENDIE, DES SYSTÈMES DE GICLEURS ET DES SYSTÈMES D'EXTINCTION AUTOMATIQUE DES HOTTES DE CUISINE – APPEL D'OFFRES N<sup>o</sup> AP-02-S100-14**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'octroyer le contrat d'entretien des systèmes d'alarme incendie, des systèmes de gicleurs et des systèmes d'extinction automatique des hottes de cuisine pour les établissements de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à ÉQUIPEMENT D'INCENDIE PRIORITÉ INC. pour un montant annuel de soixante-seize mille cent dix dollars (76 110 \$), avant les taxes, soit quatre-vingt-cinq mille cinq cent sept dollars et quarante-sept cents (85 507,47 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 8 octobre 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-03494-12-14

**10.02 LOCATION DES CONTENEURS ET SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – APPEL D'OFFRES N<sup>o</sup> AP-01-S100-14**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur,  
commissaire,

d'octroyer le contrat de location de conteneurs et service d'enlèvement et de disposition des matières résiduelles pour les établissements de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à RCI ENVIRONNEMENT INC. – Division de WM QUÉBEC INC. pour un montant annuel de quarante-neuf mille six cent soixante-quatre dollars et seize cents (49 664,16 \$), avant les taxes, soit cinquante-sept mille cent un dollars et trente-sept cents (57 101,37 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 3 octobre 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.E.-03495-12-14**

#### **10.03 ENTENTE POUR LA COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE ROUSSILLON**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a demandé à la Municipalité régionale de comté de Roussillon d'intégrer à la collecte municipale des matières recyclables, la plupart de ses établissements sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du conseil de la Municipalité de comté de Roussillon par sa résolution 2014-272T.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette,  
commissaire,

que la commission scolaire confirme à la Municipalité régionale de comté de Roussillon son engagement à respecter les conditions de l'entente pour la collecte, transport et traitement des matières recyclables dans les écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries par la MRC de Roussillon pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 novembre 2015.

Que la directrice générale soit autorisée à signer l'entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.E.-03496-12-14**

#### **10.04 RECONDUCTION DES MANDATS DES PROFESSIONNELS POUR LE PLAN QUINQUENNAL DU MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS (PQMAI)**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le processus de sélection des firmes de professionnels retenues par le comité exécutif le 11 février 2014 (C.E.-03430-02-14);

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics;

CONSIDÉRANT la Politique d'acquisition de biens et de services de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT les échéanciers devant être respectés pour réaliser les projets du Plan quinquennal du maintien des actifs immobiliers (PQMAI) à l'été 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent de retenir, pour une période d'un an, soit du 10 décembre 2014 au 9 décembre 2015, les services professionnels suivants :

<b>ARCHITECTURE</b>	
1.	Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (BBBL) Inc.
2.	Héloïse Thibodeau Architecte Inc.
3.	Leclerc associés architectes Inc.
4.	Cimaise Inc.
5.	Le Groupe des Sept-Atelier d'architecture Inc.
<b>INGÉNIERIE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ</b>	
1.	Bouthillette Parizeau Inc.
2.	Dessau Inc.
3.	BPR – Bâtiment Inc.
<b>INGÉNIERIE EN STRUCTURE ET CIVIL</b>	
1.	BPR – Bâtiment Inc.
2.	Dessau Inc.
3.	Beaudoin Hurens Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

C.E.-03497-12-14

**13.01 DEMANDE DE TRANSFERT DE CONTRATS PAR L'ENTREPRISE TRANSPORT RÉAL BOYER VERS TRANSPORT R.J.Z. BOYER INC.**

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la demande de transfert écrite et signée par Monsieur Réal Boyer, président de Transport Réal Boyer;

CONSIDÉRANT la lettre de confirmation d'acquisition des contrats de Transport R.J.Z. Boyer inc., signée par Monsieur Réal Boyer, président;

CONSIDÉRANT que le transporteur Transport R.J.Z. Boyer inc. honorera toutes les opérations et obligations prévues aux contrats de transport dont il fait l'acquisition.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du comité exécutif autorisent le transfert des contrats de l'entreprise Transport Réal Boyer vers la nouvelle entreprise Transport R.J.Z. Boyer inc., à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**C.E.-03498-12-14 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 28,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maude Simard, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Présidence de la séance

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

1322-003  
C:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2014-2015\4. 9 décembre 2014 - 1320-003.doc